



DECHETTERIES
Accueil des déchets des non-ménages
en déchetterie

LE SYBERT

Le **SYBERT** (Syndicat Mixte de Besançon et de sa Région pour le Traitement des Déchets) est composé de 3 membres ; le réseau de déchetteries est composé à ce jour de 16 sites dont une déchetterie provisoire sur la commune d'ORNANS.

Réservées aux particuliers des communes membres du SYBERT, les déchetteries du SYBERT sont également accessibles aux « **non ménages** » (professionnels, associations, administrations et collectivités) sous certaines conditions.

Un **Règlement Intérieur** fixe les modalités de fonctionnement des déchetteries du SYBERT. Il peut être consulté sur le site internet de la Collectivité (www.sybert.fr) et est affiché dans chaque déchetterie.

Les horaires d'accès au public des déchetteries du SYBERT sont consultables sur le site internet de la Collectivité (www.sybert.fr).

L'ACCES AUX DECHETTERIES POUR LES « NON-MENAGES »

Les conditions d'accès des « non-ménages » sont les suivantes :

- Au préalable, l'ouverture d'un compte auprès des services du SYBERT permettant l'obtention d'un ou plusieurs badges d'accès aux déchetteries ;
- le tri préalable des matériaux à déposer, par flux, est obligatoire avant d'arriver sur un site ;
- les quantités de déchets déposés sont limitées (voir précisions au verso);
- l'accès en déchetterie est réservé aux véhicules de moins de 3.5 tonnes (PTAC) ;
- le vidage direct du contenu des camions / camionnettes à plateau basculant dans les conteneurs est interdit ;
- le volume pris en compte pour la facturation est un volume estimé par l'Agent Conseil de Déchetterie avant le vidage dans les conteneurs. En cas de désaccord sur le volume annoncé, le non-ménage sera invité à quitter le site sans décharger ses déchets.

Le dépôt de déchets par les non ménages est **strictement interdit le vendredi après-midi et le samedi toute la journée (ainsi que le dimanche matin pour le site de Besançon-Tilleroyes).**

L'accès des non-ménages à la **déchetterie de MYON**, ouverte uniquement les samedis après-midi, est toléré sous réserve de respecter les quotas liés aux apports ; la priorité sera cependant donnée aux usagers particuliers et l'Agent Conseil de Déchetterie sera en droit de refuser l'accès à un non-ménage s'il le juge nécessaire.

L'accès des non-ménages à la **déchetterie provisoire d'ORNANS** est strictement interdit.

Toutes les déchetteries sont fermées au public les jours fériés officiels.

Le SYBERT étant une Collectivité Territoriale, les tarifs unitaires proposés sont le reflet des coûts réels de prise en charge et traitement des déchets par les différents prestataires.

LA FACTURATION

A chaque passage en déchetterie, la personne doit passer son badge devant la borne d'identification ; sans badge, l'accès au site sera impossible et la personne devra quitter le site sans pouvoir accéder aux quais.

Un signal sonore informera l'agent conseil de déchetterie de l'arrivée d'un « non ménage », ce qui nécessitera systématiquement la saisie des quantités de déchets (par catégorie) dans une console portative. A chaque fin de saisie, l'agent conseil de déchetterie pourra informer l'utilisateur du montant des dépôts effectués.

Avant tout déversement de déchets, l'utilisateur devra apposer son nom et sa signature sur la console portative, ce qui validera la fin de la procédure et autorisera le dépôt.

Les modalités de facturation sont précisées dans le règlement intérieur des déchetteries. A chaque trimestre échu, le SYBERT transmettra à chaque « non ménage » une facture, accompagné d'un état récapitulatif détaillé. Les factures feront apparaître le taux de TVA en vigueur.

TARIFS APPLICABLES en 2022

Tarifs liés aux apports de déchets	TARIFS 2022	QUANTITÉS MAXI AUTORISÉES PAR JOUR
❖ Gravats et Produits inertes (terre - cailloux)	39,40 € HT le m ³	1 m ³
❖ Métaux / Ferraille	5,90 € HT le m ³	3 m ³
❖ Déchets verts (branchages, tontes, élagage et déchets d'entretien)	22,10 € HT le m ³	3 m ³
❖ Cartons (triés et pliés), papiers, journaux, magazines	13,80 € HT le m ³	3 m ³
❖ Produits « encombrants » à destination de l'Installation de Tri Massification	52,40 € HT le m ³	3 m ³
❖ Produits « encombrants » à destination de la filière « valorisation énergétique »	48,10 € HT le m ³	3 m ³
❖ Déchets de chantier en mélange destinés à la fabrication du CSR	61,80 € HT le m ³	3 m ³
❖ Huile végétale (de friture)	1,50 € HT le litre	50 litres
❖ Bois	32,10 € HT le m ³	3 m ³
❖ Plâtre	18,20 € HT le m ³	3 m ³
Tarifs liés au contrôle des accès		
❖ Frais de dossier	20,85 € HT (*) par dossier	22 € TTC par dossier
❖ Fourniture initiale d'un badge	10,43 € HT (*) par badge	11 € TTC par badge
❖ Renouvellement d'un badge (perte, casse, ...)	10,43 € HT (*) par badge	11 € TTC par badge

(*) TVA à taux réduit : 5,5%.

Les tarifs énoncés ci-dessus sont issus d'une délibération du Comité Syndical du 30 novembre 2021.

Remarque : pour les autres types de déchets, les dépôts effectués par les professionnels sont strictement interdits en déchetterie et doivent être présentés à des organismes certifiés.

Pour toute information, contactez-nous : un seul numéro : 03.81.21.15.60.

Déchetterie d'AMANCEY	ZA des Grands Bois – 25 330 AMANCEY
Déchetterie des ANDIERS	ZI des Andiers – Rue des Bruyères – 25 220 THISE
Déchetterie d'ARC & SENANS	Rue des Hauts du Deffois – 25 610 ARC & SENANS
Déchetterie de BYANS SUR DOUBS	Route d'Abbans-Dessous – 25 320 BYANS SUR DOUBS
Déchetterie de DEVECEY	Rue de Sodetal – ZI – 25 870 DEVECEY
Déchetterie d'EPEUGNEY	Rte de Montrond – Zone artisanale – 25 290 EPEUGNEY
Déchetterie de LAVANS QUINGEY	Ancienne RN 83 – 25 440 LAVANS QUINGEY
Déchetterie de MARCHAUX	Aux Planches de Cromary – 25 640 MARCHAUX
Déchetterie de MYON	Sur les Vallières – 25 440 MYON
Déchetterie de PIREY	Chemin des Montboucons – 25 480 PIREY
Déchetterie de PLACEY	CD 67 – 25 170 PLACEY
Déchetterie de SAINT-VIT	Voie Communale n°6 – 25 410 SAINT VIT
Déchetterie de SAONE	CD 104 – 25 660 SAONE
Déchetterie de THORAISE	Au Chânet – 25 320 THORAISE
Déchetterie des TILLEROYES	43, Rue Edison – 25 000 BESANCON
SYBERT	4, Rue Gabriel Plançon – 25 043 BESANCON Cedex